

Communiqué de presse

Dématérialisation de la gestion du stationnement : projet pilote de *Scan Car* à Genève 17 octobre au 25 novembre 2016

Genève, le 14.10.2016. Du 17 octobre au 25 novembre 2016, la Fondation va tester en zone blanche et zone bleue à macarons de la Ville de Genève, un système de *Scan Car* permettant le contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Le système testé n'amende pas et ne remplace pas les agents du stationnement. Il détecte les cas potentiellement amendables et permet aux agents de traiter uniquement ces cas-là, augmentant ainsi l'efficacité et l'étendue du contrôle. Ce système, déjà opérationnel dans plusieurs villes européennes, vise deux objectifs : inciter l'ensemble des usagers à payer leurs taxes de stationnement et améliorer le taux de rotation des véhicules, favorisant ainsi la mobilité de tous. Le test permettra d'évaluer la faisabilité technique et opérationnelle d'un tel dispositif et de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme il serait applicable à Genève.

Un projet s'intégrant dans un processus de dématérialisation de la gestion du stationnement

La tendance en Europe en matière de gestion du stationnement est la dématérialisation : dématérialisation des modes de paiements, par téléphone ou par carte de crédit, et dématérialisation des autorisations de stationner. Les autorisations papier de stationnement courte et longue durée (tickets, macarons, vignettes...) sont progressivement remplacées par des écritures électroniques dans des bases de données et le contrôle du droit de stationnement effectué grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule.

Dès lors que les autorisations de stationnement digitalisées (c.à.d. tous les paiements et abonnements des usagers y compris les macarons annuels) sont stockées dans une base de données centralisée, le contrôle des droits de stationnement peut se faire, notamment, via un système de *Scan Car*.

La Fondation des Parkings pose depuis 2010 les jalons de cette dématérialisation : reconnaissance des plaques par les appareils de contrôle, paiement du stationnement par téléphone, vérifié grâce à la plaque d'immatriculation, saisie des plaques dans les horodateurs de nouvelle génération, centralisation de ces droits de stationnement dans une base unique. Le test de *Scan Car* est possible grâce à cette base centralisée.

Au niveau juridique, en date du 17 mars 2016, le Préposé cantonal à la protection des données a estimé que le projet de *Scan Car* était conforme aux règles applicables en matière de protection des données.

Un contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture des plaques d'immatriculation

Concrètement, le véhicule utilisé est muni de plusieurs caméras qui prennent en roulant des photos des plaques d'immatriculation. Les plaques sont ensuite identifiées et vérifiées dans la base de données centralisée afin de valider si elles sont au bénéfice de droits de stationnement. S'il n'y a pas de droit, le système informe les agents « suiveurs » de la localisation du véhicule potentiellement en infraction. Une fois sur place, les agents évaluent la situation, informent le système à l'aide de leur appareil de saisie et procèdent à la verbalisation, si requise.

Un système de contrôle plus efficace pour favoriser le paiement et accroître le taux de rotation du stationnement

Aujourd'hui à Genève, 60% des automobilistes ne paient pas leur stationnement. Les usagers « illicites » consomment 75% de l'offre de stationnement. En étendant la zone et la fréquence des contrôles, le dispositif de *Scan Car* vise deux objectifs : inciter l'ensemble des usagers à payer leurs taxes et améliorer le taux de rotation des véhicules, favorisant ainsi la mobilité de tous.

Le système de *Scan Car* est déjà opérationnel dans plusieurs villes européennes. Les villes qui ont engagé ce dispositif confirment que l'augmentation significative du nombre de contrôles, permise par le passage régulier de la *Scan Car*, incite les usagers à payer plus fréquemment et plus régulièrement les taxes de stationnement. Ainsi, après trois mois d'utilisation de la *Scan Car*, la Ville d'Utrecht a constaté une augmentation d'environ 30% du nombre de paiements.

Scan Car et Smart Parking – une technologie au service de la mobilité

Les données que permet de récolter le système de *Scan Car* sont un outil précieux, tant pour la gestion collective de la mobilité que pour répondre aux besoins quotidiens des usagers. Citons, par exemple, la détection des zones saturées et des zones où des places de stationnement sont disponibles, l'inventaire des places par type de stationnement (blanche, bleue, jaune : avec durées particulières), la détection de places provisoirement indisponibles pour travaux, etc.

Le projet pilote permettra d'évaluer la faisabilité technique et opérationnelle d'un tel dispositif et de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme il serait applicable à Genève

Le projet pilote se déroulera du 17 octobre au 25 novembre 2016, entre 8h et 19h, du lundi au samedi, avec un soir pour tester le scan de nuit.

La zone retenue pour le test regroupe les secteurs en zone blanche A, B, C et deux rues mixtes (blanches/bleues) du secteur E. Afin que le test soit complet, tous les macarons Habitant du Secteur E ont été introduits dans la base centralisée de la Fondation et sont donc disponibles sous forme dématérialisée. Lors du test, il sera ainsi possible de vérifier si le véhicule contrôlé dispose d'un macaron Habitant valable.

Le test sera effectué avec deux *Scan Cars* (équipées de systèmes de scan différents) et un *Scan Scooter*. Le système testé détecte les cas potentiellement amendables. Ce sont les agents assermentés du Service du Stationnement (SDS) qui vérifieront s'il y a effectivement infraction et verbaliseront s'il y a lieu.

Le projet pilote permettra notamment d'évaluer les impacts d'un tel système sur l'organisation et les processus de travail du SDS. Le critère principal d'évaluation sera de vérifier que le système permette effectivement d'étendre la fréquence et l'étendue du contrôle avec les mêmes ressources en personnel. Selon les résultats du test, le système pourrait être implémenté d'ici un ou deux ans.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Jean-Yves Goumaz, Directeur Général : 022 827 44 90 – jy.goumaz@fondation-parkings.ch

Emmanuelle Merle, Responsable Communication : 022 827 48 23 – e.merle@fondation-parkings.ch

Fondation des Parkings - Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26

Tél : 022 827 44 90

www.ge.ch/parkings

La Fondation des Parkings est une fondation de droit public créée par l'Etat de Genève en 1969. Elle a pour mission d'encourager, construire, exploiter et gérer des places de stationnement et de veiller au respect de la législation en la matière. Elle gère 120 parkings – P+R, parkings publics et privés – totalisant quelques 20'000 places pour voitures. Elle emploie 170 collaborateurs sur 5 sites à Genève. Partenaire actif de la mobilité à Genève et sa région, la Fondation étoffe constamment son offre et ses services pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers